



ministère
éducation
nationale

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

**Direction générale
des ressources
humaines**

**Service des
personnels
ingénieurs,
administratifs,
techniques, ouvriers,
sociaux et de santé,
des bibliothèques et
des musées**

**Sous-direction
des études de gestion
prévisionnelle,
statutaires et de l'action
sanitaire et sociale**

**Chargé de mission
hygiène et sécurité**

**Bureau de l'action
sanitaire et sociale**

**D.G.R.H. C1-3/AM
Rapport 2007**

Comité central d'hygiène et de sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche

RAPPORT D'ÉVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ANNÉE 2007

Affaire suivie par
Michel Augris
Téléphone
01 55 55 01 72
Fax
01 55 55 19 10
courriel
michel.augris@
education.gouv.fr

Agnès Mijoule
Téléphone
01 55 55 15 09
Fax
01 55 55 29 06
Courriel
agnes.mijoule.
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Le présent rapport relatif à l'évolution des risques porte sur l'année 2007 et a été établi à partir des rapports d'activité de l'inspection hygiène et sécurité et des enquêtes annuelles diligentées par la DGRH :

- Bilan des accidents et maladies professionnelles sur l'année 2006
- Bilan des actions engagées en prévention des risques professionnels sur l'année 2006-2007

Les actions contenues dans le programme annuel de prévention 2006-2007, établi par le président du comité central d'hygiène et de sécurité et présenté pour avis aux membres de ce comité, ont servi de référence pour l'analyse de ce rapport.

REPONSES AUX ENQUETES

L'enquête accident portant sur l'année 2006 a reçu 94 réponses (45 universités, 34 grands établissements et écoles ingénieurs, 15 IUFM)

L'enquête sur le bilan des actions engagées en prévention des risques professionnels, mise en place en 1999, était jusqu'à présent envoyée chaque année aux présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur au mois de juillet sous la forme d'un formulaire papier recto verso.

L'enquête 2007 a été réalisée via Internet, et a reçu 127 réponses sur 229 établissements interrogés soit un taux de réponses de 55% (53 universités, 53 grands établissements et écoles d'ingénieurs, 10 IUFM, 11 CROUS)

Les universités ont un taux de réponses de 63%, plus faible que les autres années.

Les IUFM déjà intégrés aux universités n'ont pas systématiquement répondu, et les CROUS ont toujours un taux de réponses faible de 41%.

Les résultats en pourcentages donnés dans le présent rapport sont établis relativement aux réponses reçues.

I. ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Les établissements d'enseignement supérieur répondant très peu à l'enquête fonction publique, cette dernière a été très simplifiée en 2005 et mieux adaptée en 2006.

L'enquête sur l'année 2006 a porté sur 82 612 agents.

- Les **6 décès** sont dus à 5 accidents de trajet et 1 accident de mission.
- Les personnels BIATOSS ont plus d'accidents que les personnels enseignants, 7 fois plus pour les accidents avec arrêts, et presque 6 fois plus pour le nombre de jours d'arrêt.
- 63 % des accidents sont avec arrêt dont 40 % avec arrêt entre 4 et 14 jours et 40 % avec arrêt entre 15 et 89 jours.
- Les **1017** accidents avec arrêt déclarés ont généré **22 127 jours d'arrêt**.

- 70 % des lésions sont des plaies ou piqûres (18%), contusions ou écrasements (25 %) et lésions musculaires ou ligamentaires (27 %) et touchent plus particulièrement les membres supérieurs y compris mains (34 %) et les membres inférieurs y compris pieds (34 %).
- 37 % sont dus à des chutes, 20 % à la manutention et 10% aux accidents de la route.
- Sur les 34 maladies professionnelles reconnues et déclarées dans l'enquête, 22 sont inscrites au tableau 57 (affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail), et 8 au tableau 30 (affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante).

II. ACTEURS DE LA PREVENTION

Les établissements continuent de mettre en place les ACMO et un réseau de correspondants conséquent, cependant le réseau demande à être mieux coordonné au sein de chaque établissement.

Trop d'établissements n'ont pas encore de CHS (7 %) ou ne le réunissent pas (9 %).

Deux tiers des établissements n'ont pas mis en place une organisation en santé et sécurité du travail ou ne la font pas fonctionner correctement.

Les visites des postes de travail devraient être faites plus souvent en présence des représentants des personnels.

II.1. Comités d'hygiène et de sécurité (CHS)

- 93 % des établissements ont un CHS
- 62% des établissements réunissent leur CHS réglementairement 2 fois dans l'année et 91% au moins une fois.
- 17% des établissements n'ont pas un CHS composé de manière réglementaire.
- Les travaux de sécurité, le document unique, les actions de formation et le suivi médical sont les thèmes les plus abordés en CHS (plus de 70 % des établissements). La souffrance au travail, le harcèlement et les TMS sont des thèmes qui commencent à être discutés (autour de 20 % des établissements).

II.2. Agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

- L'ACMO est nommé dans 85% des établissements et dirige un service hygiène et sécurité dans 42% d'établissements (62% en université).

Il est de catégorie A dans plus de 94% des établissements.

Les 11 CROUS ayant répondu déclarent avoir nommé un ACMO.

Les universités tertiaires, certains grands établissements et les établissements autres sont insuffisamment pourvus en ACMO.

- Les établissements et les écoles possèdent un réseau conséquent de correspondants hygiène et sécurité dans les entités. Il existe en moyenne un correspondant pour 44 agents, ce nombre varie de 31 et 278.

56 % sont de catégorie A et près de 25 % de catégorie B. Ils consacrent en général moins de 50 % de leur temps à cette mission.

- Le réseau des correspondants est réuni par 53 % des ACMO d'établissement, par plus de 70 % des ACMO pour les universités scientifiques.
- Les visites de locaux s'inscrivent comme une activité importante de l'ACMO ; celles avec le médecin de prévention et les représentants du personnel devraient être développées. Les visites des postes de travail des personnels sont effectuées dans 80 % des établissements (90 % dans les universités) ; les visites sont effectuées à près de 70% par l'ACMO seul, à 15 % par le binôme ACMO, médecin de prévention, et à 15 % en présence des représentants du personnel.

II.3. Médecins de prévention

- 104 établissements déclarent avoir un médecin de prévention pour 56,8 ETP,
- 63 seulement reçoivent un rapport d'activité du médecin.
- 48 établissements déclarent avoir un infirmier et 57 un secrétariat médical.

II.4. Inspection hygiène et sécurité

- 196 établissements (86 %) sont rattachés à l'inspection hygiène et sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'inspection composée de 5 membres au 1^{er} janvier 2007 est passée à 7 au 1^{er} septembre 2007.
- Les visites de contrôle des établissements ont concernées 41 établissements (18 universités, 3 IUFM, 9 grands établissements et écoles d'ingénieurs, 4 EPST ou institut de recherche dont 5 délégations du CNRS, 2 écoles françaises à l'étranger).

II.5. Organisation générale de la prévention

- 86 établissements ont un CHS, un ACMO et un médecin de prévention,
- 40 soit un tiers ont un CHS se réunissant réglementairement, un ACMO et un rapport du médecin de prévention.

III. DOCUMENT UNIQUE DES RESULTATS DE L'EVALUATION DES RISQUES (DU)

Depuis 2003, dans le programme annuel de prévention ministériel, lors des visites de contrôle des inspecteurs hygiène et sécurité, et à l'occasion de la négociation du contrat quadriennal, il est rappelé l'obligation de mise en œuvre du DU.

Les établissements intègre peu à peu dans leur politique d'établissement la rédaction de ce document. Cependant les résultats sont encore très insuffisants car peu d'établissements ont un recensement exhaustif des risques dans toutes les unités de travail.

- La réalisation du DU reste stable (55 % des établissements) et 59 % de ceux qui ont réalisé le DU avant 2007 déclarent l'avoir mis à jour en 2007.

- Environ 45 % des établissements déclarent avoir fait des réunions d'informations en direction des directeurs d'entités, soit des correspondants, et seulement 29 % en direction des deux.
- Pour réaliser le document unique l'établissement doit effectuer un inventaire des risques dans chaque unité de travail. Les unités de travail sont identifiées dans 72 % des établissements; Malgré une progression, l'inventaire des risques n'est réalisé que dans 51% des unités.
- Seulement 13 % (17) des établissements ont réalisé l'évaluation des risques dans tous leurs unités de travail.

IV. PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION, RAPPORT D'EVOLUTION DES RISQUES ET FICHE COLLECTIVE DE RISQUES

A la suite de l'évaluation des risques transcrite dans le DU, chaque unité de travail doit mettre en œuvre des actions de prévention et le chef d'établissement un programme annuel de prévention. Si des actions de prévention sont programmées dans les établissements, elles ne sont pas toujours coordonnées entre elles, notamment au travers un programme annuel de prévention et les deux tiers des unités de travail ne proposent aucune action à la suite de l'évaluation des risques.

L'insuffisance de réalisation du document unique et de programmation d'actions ne permet pas la présentation dans les établissements d'un rapport sur l'évolution des risques.

L'insuffisance d'existence des fiches collectives de risques ne permet pas de bien connaître l'exposition des agents aux risques.

- Seulement 39 % des établissements rédigent un programme annuel (43 % en 2006)
- 30 % des unités de travail mettent en oeuvre un programme d'actions (progression de 15% depuis 2004)
- 6 % (8) des établissements ont un programme d'actions dans toutes les unités de travail.
- Le rapport sur l'évolution des risques est réalisé par moins de 20 % d'établissements.
- 55% des établissements dressent un bilan des actions de prévention programmées.
- Seulement 17 % des établissements possède une fiche collective des risques.
- Le recensement des accidents est effectué dans 59 % des établissements.

V DOCUMENTS REGLEMENTAIRES, CONVENTIONS ET CONSIGNES

Les règles, consignes et documents réglementaires qui fixent les conditions et responsabilités de chacun dans l'organisation et la gestion de la santé et la sécurité dans les établissements ne sont pas souvent formalisés par écrit.

- Les établissements (55 %) mettent progressivement en place soit un règlement intérieur (22%), soit une instruction générale (23 %). Ils commencent à se doter d'une cellule de crise (32 %) et mettent en place des plans particuliers de mise en sûreté (21 %).
- Un effort a été réalisé pour la prise de fonction des nouveaux entrants par la mise à disposition d'un livret d'accueil (51 %).
- La rédaction de plans de prévention lors d'intervention d'entreprises extérieures est une pratique courante dans les universités (91 %), mais demande à être développée dans tous les autres établissements. En revanche les plans de prévention pour les doctorants salariés sont très rarement mis en place.
- Peu de conventions sont rédigées entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche pour répartir les responsabilités et les actions en matière de santé et sécurité au travail. 58 % avec le CNRS, 20 % avec L'IRD, 17 % avec l'INSERM et l'INRA.

VI FORMATION A L'HYGIENE ET LA SECURITE

99 établissements ont répondu aux items sur les actions de formation.

Le taux moyen de réalisation du document unique ne permet pas d'avoir une bonne connaissance des besoins en formation. Aucun lien ne semble être fait avec les accidents et les maladies professionnelles. Un tiers seulement des formations répondent à un besoin particulier.

Les deux tiers des formations proposées intéressent tous les agents.

- Les formations premiers secours, incendie, acteurs de la prévention et risque électrique couvrent 72 % des formations et sont proposées par plus de 60 % d'établissement.
- La formation aux premiers secours couvre 29 % des formations et est organisée par 83 % des établissements.
- La formation à la prévention du risque incendie est effective dans 71 % des établissements, celle à la prévention du risque électrique dans 59 %.
- La formation liée à la prévention des risques dans les laboratoires couvre 8 % des formations organisées, et est réalisée dans 38 % des établissements.
- Les formations des acteurs de la prévention (correspondants, membres de CHS), représentent 8 % des formations suivies par les agents pour 65 % des établissements. Les correspondants bénéficient en moyenne de 4,6 jours de formation.
- Seulement 4 % des formations proposées concernent les gestes et postures et l'ergonomie des postes de travail alors qu'un tiers des accidents et deux tiers des maladies professionnelles ont un lien avec les gestes et postures au travail.

VII EXPOSITION A DES RISQUES PARTICULIERS

L'exposition aux produits dangereux n'est pas suffisamment prise en compte, notamment du fait de la méconnaissance des agents exposés. Cependant l'exposition au risque radioactif, et les risques dus à la présence d'OGM et d'animaux semblent mieux pris en compte par le fait de l'obligation réglementaire de posséder une autorisation.

- Les risques psychosociaux sont des thèmes qui commencent à être objet de réflexion dans les CHS pour 40 % des établissements, et signalés pour 45 % dans le document unique.
- Les produits dangereux et les CMR sont déclarés présents respectivement dans 69 % et 55 % des établissements, et seulement 48 % et 50 % de ces établissements possèdent la liste des personnels exposés. Les déchets générés par ces produits sont gérés dans 95 % des établissements.
- Les agents biologiques sont déclarés présents dans 31 % des établissements, et seulement 48 % de ces établissements possèdent la liste des personnels exposés.
- La liste des personnels exposés au risque radioactif existe dans 89 % des établissements possédant des sources radioactives (48 % des établissements). Des personnes compétentes en radioprotection sont nommées dans 93 % de ces établissements. Les déchets générés par ces produits sont gérés dans 77 % des établissements.
- Des OGM sont présents dans environ 20 % des établissements, et plus de 95 % de ces établissements ont l'agrément de la commission de génie génétique.
- 35 % des établissements possèdent une animalerie qui est conforme aux normes réglementaires dans 86 % des établissements.

VIII AMIANTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan action amiante, la brochure « L'amiante, en prévenir les risques » a été envoyée à tous les agents de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CONCLUSIONS

Des efforts ont été faits par un nombre significatifs d'établissements pour prendre en compte la sécurité et la protection de la santé des personnels dont ils ont la responsabilité.

Les acteurs nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques professionnels sont en grande partie mis en place et les actions de formation sont conséquentes.

Cependant, l'évaluation a priori des risques professionnels, formalisée dans le document unique, tarde à être réalisé, et majoritairement les établissements n'ont pas de politique en santé et sécurité au travail clairement définie dans un programme annuel de prévention.

ANNEXES

En ligne sur le site aux paragraphes suivants :

1- Programme annuel de prévention - année 2006-2007

2- Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles - année 2006

3- Bilan des actions de prévention - année 2007

4- Rapport d'activité de l'inspection hygiène et sécurité – 2007

5- Récapitulatif des réunions du CCHS et groupes de travail annuels en 2007 :

Deux séances plénières du C.C.H.S. se sont tenues lors de l'année 2007 (7 juin 2007 et 6 décembre 2007).

Trois groupes de travail ont complété les séances du C.C.H.S. (2 groupes le 16 novembre 2007 et 1 groupe le 6 décembre 2007).

Ces groupes ont travaillé sur les sujets suivants :

- l'amiante (questionnaire d'autoévaluation-présentation des travaux du groupe expert amiante)
- la médecine de prévention
- le rapport d'évolution des risques professionnels (année 2005 et 2006)
- le bilan de la prévention des risques pour l'année 2006-2007